



# Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUÉ

### **Bannissement des sacs de plastique à Brossard : Le FCQGED félicite la municipalité suite à l'adoption de son règlement**

**Montréal, le 17 février 2016** - Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) tient à féliciter la ville de Brossard d'avoir adopté officiellement, hier soir, son règlement visant à bannir les sacs d'emplettes à usage unique sur son territoire.

« Voici une municipalité qui prend concrètement les devants dans le domaine de la réduction à la source de nos déchets, enfin ! », mentionne Priscilla Gareau, administratrice de l'organisme. « Certains lobbies ont usé récemment de stratégies discutables pour faire reculer des élus, mais ces derniers n'ont pas cédé à leur pression », se réjouit-elle.

Le FCQGED considère que, malgré les efforts réels consentis par l'industrie et plusieurs détaillants en alimentation, notamment, on devrait tendre vers l'abolition complète des sacs d'emplettes à usage unique.

« Prétendre que le bannissement de ces sacs nuira à l'environnement, démontre à quel point ce débat devient irrationnel ; la surconsommation de ceux-ci induit de véritables impacts négatifs à un réel développement durable. Il ne faut pas se leurrer », précise Jérôme Normand, président du FCQGED. « Nous devons encourager des initiatives comme celles que vient de prendre la ville de Brossard et souhaiter que d'autres municipalités québécoises lui emboîtent rapidement le pas », poursuit-il.

Le règlement adopté par la ville de Brossard devrait entrer en vigueur dès le mois de septembre prochain, soit près de deux ans plus tôt que celui envisagé par la ville de Montréal.

- 30 -

Source : M. Karel Ménard : (514) 396-2686 poste 701; portable (514) 647-3438